

Séance ordinaire du 20 août 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien, tenue à 20 h, le 20 août 2019, en la salle habituelle des délibérations, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Daniel Monette

Madame	Christiane Beaudry, conseillère district 6
Messieurs	Michel Charron, conseiller au district 5
	Jean-Pierre Cholette, conseiller au district 2
	Pierre Deschênes, conseiller au district 4
	Éric Deslongchamps, conseiller au district 1
	Michel Dubé, conseiller au district 3

Monsieur Mario Morin, directeur général, est également présent devant 21 personnes.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 20 h, les membres du conseil municipal prennent place à la table des délibérations et monsieur Daniel Monette ouvre la séance après constatation du quorum.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

219-08-2019

Sur proposition de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption - procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juillet 2019
4. Adoption - procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 juillet 2019
5. Dépôt de la correspondance du mois de juillet 2019
6. Première période de questions
7. **ADMINISTRATION**
 - 7.1 Dépôt du rapport des dépenses et paiements autorisés pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2019
 - 7.2 Approbation de la liste des comptes à payer au 14 août 2019 et autorisation de paiement
 - 7.3 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 132 100 \$ qui sera réalisé le 27 août 2019

Séance ordinaire du 20 août 2019

- 7.4 Soumissions pour l'émission de billets
- 7.5 Dépôt du rapport financier 2018 consolidé
- 7.6 Mandat de vérification pour l'année 2019
- 7.7 Participation collective au programme de soutien à la démarche MADA et nomination d'un responsable du dossier « Aînés » pour la municipalité
- 7.8 Appui à l'organisme Culture Lanaudière
- 8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 8.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de protection incendie pour le mois de juillet 2019
- 9. TRAVAUX PUBLICS**
 - 9.1 Dépôt du rapport mensuel du Service des travaux publics pour les mois de juin et juillet 2019
- 10. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 10.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'hygiène du milieu (volet eau potable) pour le mois de juillet 2019
 - 10.2 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'hygiène du milieu (volet eaux usées) pour les mois de juin et juillet 2019
 - 10.3 Appui à la Régie des matières résiduelles du Lac Saint-Jean
- 11. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
 - 11.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme pour le mois de juillet 2019
 - 11.2 Dépôt du procès-verbal du CCU du 17 juillet 2019
 - 11.3 Demande de dérogation mineure 2019-146 - 3573, chemin des Brises
 - 11.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) – 3573, chemin des Brises
 - 11.5 Usage conditionnel - Résidence de tourisme – 2427, chemin Marier
 - 11.6 Levée du moratoire sur la délivrance de permis - équipements accessoires aux sites de camping de ZEC
- 12. LOISIRS ET CULTURE**
 - 12.1 Dépôt du rapport mensuel du Service des loisirs pour le mois de juillet 2019
- 13.** Divers et affaires nouvelles
- 14.** Suivi
- 15.** Période de questions
- 16.** Clôture de la séance

Séance ordinaire du 20 août 2019

3. ADOPTION - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUILLET 2019

220-08-2019

Sur proposition de monsieur Pierre Deschênes, il est unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juillet 2019 soit adopté tel que présenté, en retirant toutefois le nom de monsieur Jean-Pierre Cholette des présences, celui-ci ayant été absent.

4. ADOPTION - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JUILLET 2019

221-08-2019

Sur proposition de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 juillet 2019 soit adopté tel que présenté.

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS DE JUILLET 2019

222-08-2019

Sur proposition de monsieur Pierre Deschênes, il est unanimement résolu :

Que ce conseil accepte le dépôt de la correspondance du mois de juillet 2019, identifiée par le bordereau numéro C-07-2019, à être classée et conservée en conformité avec les dispositions du calendrier de conservation des archives municipales.

6. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune première période de question, celle-ci étant réservée à l'item 7.5.

ADMINISTRATION

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES ET PAIEMENTS AUTORISÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 31 JUILLET 2019

223-08-2019

Sur proposition de monsieur Michel Dubé, il est unanimement résolu :

Que le conseil approuve la liste des chèques émis, déboursés directs, au montant de 356 996,38 \$ et des salaires nets

Séance ordinaire du 20 août 2019

payés, au montant de 46 929,05 \$ au cours du mois de juillet 2019.

7.2 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 14 AOÛT 2019 ET AUTORISATION DE PAIEMENT

224-08-2019

Sur proposition de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

Que le conseil approuve la liste déposée des comptes à payer aux fournisseurs, datée du 14 août 2019, totalisant un montant de 280 022,56 \$ et en autorise le paiement.

7.3 RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 132 100 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 27 AOÛT 2019

225-08-2019

Attendu que conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de la paroisse de Saint-Damien souhaite emprunter par billets pour un montant total de 132 100 \$ qui sera réalisé le 27 août 2019, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de
749	132 100 \$

Attendu qu' il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

Attendu que conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7)*, pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 749, la Municipalité de la paroisse de Saint-Damien souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à son règlement;

Sur proposition de monsieur Pierre Deschênes, il est unanimement résolu :

Que le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 27 août 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 27 février et le 27 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

Séance ordinaire du 20 août 2019

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020.	11 700 \$	
2021.	11 900 \$	
2022.	12 300 \$	
2023.	12 700 \$	
2024.	13 000 \$	(à payer en 2024)
2024.	70 500 \$	(à renouveler)

Qu' en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 749 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 27 août 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

7.4 SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

Cet item de l'ordre du jour est reporté.

7.5 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2018 CONSOLIDÉ

226-08-2019

Monsieur Guy Chartrand, CPA auditeur et CA, fait rapport de sa vérification des états financiers consolidés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018, fait une présentation du profil financier 2018 publié sur le site du MAMOT et répond à quelques questions du public.

Sur proposition de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt des états financiers 2018 consolidés, tels que présentés.

Monsieur Chartrand quitte la séance à la suite de sa présentation, à 20 h 21, reconduit par le directeur général. Monsieur Michel Dubé propose un ajournement de quelques minutes.

À compter de 20 h 26, le directeur général étant de retour, monsieur Michel Dubé propose la réouverture de la séance.

7.6 MANDAT DE VÉRIFICATION POUR L'ANNÉE 2019

227-08-2019

Sur proposition de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu de confirmer le mandat du vérificateur Guy

Séance ordinaire du 20 août 2019

Chartrand, CPA auditeur, CA, de la firme Boisvert et Chartrand, s.e.n.c.r.l, pour la vérification des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019.

7.7 PARTICIPATION COLLECTIVE AU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MADA ET NOMINATION D'UN RESPONSABLE DU DOSSIER « AÎNÉS » POUR LA MUNICIPALITÉ

228-08-2019

Attendu que le programme Municipalités amies des aînés (MADA) est une démarche favorisant le vieillissement actif, important pour l'économie locale et régionale;

Attendu l'adhésion de la MRC de Matawinie, et de toutes ses municipalités, à la démarche MADA depuis 2014;

Attendu l'absence de ressource disponible pour suivre et actualiser les actions destinées aux aînés;

Attendu qu' aucune contribution financière n'est demandée à la municipalité;

En conséquence, sur proposition de monsieur Pierre Deschênes, il est unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Damien participe de façon collective au Programme de soutien à la démarche MADA dont les travaux seront réalisés sous la coordination de la MRC de Matawinie et désigne monsieur Éric Deslongchamps comme membre du conseil responsable du dossier « Aînés » pour la municipalité.

7.8 APPUI À L'ORGANISME CULTURE LANAUDIÈRE

229-08-2019

Sur proposition de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

Qu' une contribution monétaire de 100,\$ soit versée à l'organisme Culture Lanaudière.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE PROTECTION INCENDIE POUR LE MOIS DE JUILLET 2019

230-08-2019

Sur proposition de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

Séance ordinaire du 20 août 2019

D'accepter le dépôt du rapport mensuel du Service de protection incendie pour le mois de juillet 2019.

TRAVAUX PUBLICS

9.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS POUR LES MOIS DE JUIN ET JUILLET 2019

231-08-2019

Sur proposition de monsieur Pierre Deschênes, il est unanimement résolu :

D'accepter le dépôt du rapport mensuel du Service des travaux publics pour les mois de juin et juillet 2019.

HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

10.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE L'HYGIÈNE DU MILIEU (VOLET EAU POTABLE) POUR LE MOIS DE JUILLET 2019

232-08-2019

Sur proposition de monsieur Jean-Pierre Cholette, il est unanimement résolu :

D'accepter le dépôt du rapport mensuel du Service de l'hygiène du milieu (volet eau potable) pour le mois de juillet 2019.

10.2 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE L'HYGIÈNE DU MILIEU (VOLET EAUX USÉES) POUR LES MOIS DE JUIN ET JUILLET 2019

233-08-2019

Sur proposition de Éric Deslongchamps, il est unanimement résolu :

D'accepter le dépôt du rapport mensuel du Service de l'hygiène du milieu (volet eaux usées) pour les mois de juin et juillet 2019.

10.3 APPUI À LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC SAINT-JEAN

234-08-2019

Attendu la correspondance de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) sollicitant un appui quant au dossier des appareils ménagers contenant des réfrigérants;

Séance ordinaire du 20 août 2019

Attendu que la responsabilité élargie des producteurs (REP) est un principe selon lequel les entreprises qui mettent sur le marché des produits au Québec sont responsables de leur gestion en fin de vie utile;

Attendu que dans le cadre de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et de son Plan d'action 2011-2015, l'action 21 stipulait que le gouvernement dresse une liste des produits qui doivent être considérés en priorité pour désignation selon une approche de REP et qu'au moins deux nouveaux produits soient désignés par règlement tous les deux ans;

Attendu que le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques prévoit le recours à la REP dans la gestion des appareils de réfrigération, de congélation et de climatisation;

Attendu que le projet de modification du Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (chapitre Q-2, r. 40.1), en y ajoutant les « appareils frigorifiques domestiques, appareils ménagers et de climatisation » a été publié dans la Gazette officielle du 12 juillet 2017;

Attendu que le gouvernement a annoncé des cibles et des objectifs de réduction de gaz à effet de serre selon plusieurs ententes internationales et cherche des moyens d'y parvenir;

Attendu les coûts importants pour les municipalités reliés à la récupération et au traitement des halocarbures (gaz du circuit réfrigérant et de la mousse isolante) des appareils tels que réfrigérateurs, congélateurs et appareils de climatisation recueillis dans les écocentres afin de se conformer au règlement provincial sur les halocarbures;

Attendu que le Comité technique de mise en œuvre du PGMR de la MRC de Matawinie, sur proposition du Service d'aménagement, a recommandé, lors de la réunion du 17 juin 2019, l'adoption d'une résolution d'appui à la RMR;

En conséquence, sur proposition de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

Que le conseil de la municipalité de Saint-Damien demande au ministre Benoit Charrette et à son gouvernement :

Séance ordinaire du 20 août 2019

- D'adopter dans les plus brefs délais la modification du Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (chapitre Q-2, r. 40.1) en y ajoutant les appareils ménagers et de climatisation;
- De mettre en branle, et ce, conformément à RECYC-QUÉBEC, le processus de création de l'organisme mandataire à la gestion de cette nouvelle responsabilité;
- D'élaborer un programme d'aide aux municipalités afin de supporter les frais durant la période de transition entre l'approbation du règlement et la mise ne marche officielle de cette nouvelle REP.

Il est de plus résolu d'interpeller l'ensemble des regroupements municipaux (Fédération québécoise des municipalités, Union des municipalités du Québec, Association des organismes municipaux des gestion des matières résiduelles) afin de demander leur appui dans ce dossier de développement pour la gestion des matières résiduelles du Québec et des changements climatiques.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

11.1 DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DE L'URBANISME POUR LE MOIS DE JUILLET 2019

235-08-2019

Sur proposition de monsieur Michel Dubé, il est unanimement résolu :

D'accepter le dépôt du rapport du Service de l'urbanisme pour le mois de juillet 2019.

11.2 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 17 JUILLET 2019

236-08-2019

Sur proposition de monsieur Jean-Pierre Cholette, il est unanimement résolu :

D'accepter le dépôt du procès-verbal du CCU du 17 juillet 2019.

11.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2019-146 - 3573, CHEMIN DES BRISES

237-08-2019

Identification du site concerné :

Matricule : 0131-54-4533

Adresse : 3573, chemin des Brises

Séance ordinaire du 20 août 2019

Nature et effets :

Le requérant a déposé une demande de permis de construction pour un bâtiment accessoire détaché de type garage lequel, selon la configuration du terrain, serait localisé en cour avant.

La demande du requérant contrevient à l'article 4.1.5 du règlement de zonage numéro 753 qui stipule que :

« Pour les usages résidentiels, les garages privés autonomes et remises sont prohibés dans la cour avant d'un emplacement. »

Attendu la recommandation positive du CCU à la séance du 17 juillet 2019;

En conséquence, sur proposition de monsieur Michel Dubé, il est unanimement résolu :

Que ce conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure présentée, telle que formulée.

11.4 PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) – 3573, CHEMIN DES BRISES

238-08-2019

Attendu le dépôt d'une demande de permis visant la construction d'un bâtiment accessoire détaché de type garage au 3573, chemin des Brises;

Attendu que ladite demande est assujettie au règlement 756 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, puisque la propriété se situe à l'intérieur du corridor de paysages patrimoniaux reconnu;

Attendu la recommandation positive formulée par les membres du CCU à leur séance du 17 juillet 2019, à l'effet d'accepter ladite demande,

En conséquence, sur proposition de monsieur Michel Dubé, il est unanimement résolu :

Que ce conseil accepte le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), tel que présenté.

11.5 USAGE CONDITIONNEL - RÉSIDENCE DE TOURISME - 2427, CHEMIN MARIER

239-08-2019

Identification du site concerné :

Séance ordinaire du 20 août 2019

Matricule : 0432-87-5832
Adresse : 2427, chemin Marier

Nature et effets :

Autoriser l'usage conditionnel de type Résidence de tourisme pour l'immeuble plus haut mentionné.

Attendu que ladite demande est assujettie au règlement 770 sur les usages conditionnels;

Attendu la recommandation positive formulée par les membres du CCU à leur séance du 17 juillet 2019, à l'effet d'accepter ladite demande;

En conséquence, sur proposition de monsieur Jean-Pierre Cholette, il est unanimement résolu :

Que ce conseil accepte la demande d'usage conditionnel de type Résidence de tourisme, telle que présentée.

11.6 LEVÉE DU MORATOIRE SUR LA DÉLIVRANCE DE PERMIS – ÉQUIPEMENTS ACCESSOIRES AUX SITES DE CAMPING DE ZEC

240-08-2019

Attendu la résolution CM-048-2011 adoptée le 9 février 2011, par laquelle le Conseil de la MRC de Matawinie appuie les démarches de la municipalité de Saint-Zénon auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) concernant la réglementation applicable aux campings en territoire de Zone d'exploitation contrôlée (ZEC);

Attendu la résolution CM-220-2013 décrétant un moratoire sur l'émission des permis pour la construction d'usages accessoires dans les campings de ZEC au cours de l'année 2013;

Attendu que des démarches sont en cours depuis 2011 avec les intervenants du milieu municipal, les ZECs et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) afin de discuter de la problématique d'application réglementaire dans les campings de ZEC;

Attendu la reconduction du moratoire en 2019 par la résolution TNO-019-2019;

Séance ordinaire du 20 août 2019

Attendu qu' en 2019, les représentants des municipalités de Saint-Damien et des Territoires non organisés de la MRC de Matawinie, les représentants de la ZEC des Nymphes, de la ZEC Lavigne, de la ZEC Boulé et de la ZEC Collin, ainsi que les représentants du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) ont tenu des rencontres de travail pour élaborer un projet de règlement;

Attendu que l'ensemble des représentants des municipalités, des ZECs et du Ministère ont accepté le cadre réglementaire proposé de manière unanime;

Attendu qu' un avis de motion et qu'un projet de règlement ont été déposés à la séance du Conseil municipal du TNO du 10 juillet 2019;

En conséquence, sur proposition de monsieur Éric Deslongchamps, il est unanimement résolu :

D'abroger la résolution numéro 116-04-2019 adoptée par ce conseil municipal le 16 avril 2019 et de lever ainsi le moratoire sur la délivrance de permis – équipements accessoires aux sites de camping de ZEC.

LOISIRS ET CULTURE

12.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DES LOISIRS POUR LE MOIS DE JUILLET 2019

241-08-2019

Sur proposition de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

D'accepter le rapport mensuel du Service des loisirs pour le mois de juillet 2019.

13. DIVERS ET AFFAIRES NOUVELLES

14. SUIVI

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes qui le souhaitent à se lever, se nommer et à poser leur question au président de la séance sans sous-entendu ou insinuation concernant la bonne foi et l'honnêteté des élus ou fonctionnaires.

Séance ordinaire du 20 août 2019

Aucune question portant sur des affaires personnelles ne sera acceptée et le décorum doit être maintenu en tout temps.

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

242-08-2019

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

De lever la séance à 21 h 50.

Daniel Monette
Maire

Mario Morin
Directeur général